

*Recherche, innovations pédagogiques...*



*Nous avons besoin de vous !!*

Particuliers, Entreprises :

**Soutenez**

**l'École Universitaire de Kinésithérapie Centre Val de Loire et réduisez vos impôts**

Grâce à votre générosité, vous pouvez réduire votre :

- Impôt sur le revenu
- Impôt sur la fortune
- Impôt sur les sociétés

**L'école Universitaire de Kinésithérapie Centre Val de Loire** est habilitée à recevoir les dons directs des particuliers et des entreprises

## >> Particuliers

### Impôt sur le revenu (IR)

Réduction de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. En cas de versement d'un don supérieur à ce plafond, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes.

### Impôt sur la fortune (ISF)

Réduction de votre ISF à hauteur de 75 % du montant de votre don, dans la limite de 50 000 € (NB : si vous investissez dans le même temps dans le dispositif ISF – PME, la limite est alors ramenée à 45 000 € pour l'ensemble des deux dispositifs)

## >> Entreprises

### Mécénat

Quel que soit leur secteur d'activité, les entreprises assujetties à l'Impôt sur le Revenu (IR) ou à l'Impôt sur les Sociétés (IS) selon un régime réel d'imposition peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 60 % du montant de leur don. Cette réduction est plafonnée à 0.5 % du chiffre d'affaires HT de l'exercice au cours duquel le don est effectué.

## >> Exemple des avantages fiscaux pour un don annuel de 1 000 €

	Montant de la réduction d'impôts	Montant de la réduction d'impôt réalisée / an	Coût réel du don pour le contribuable / an
<b>Impôt sur le revenu (IR)</b>	66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable	660 €	340 €
<b>Impôt sur la fortune (ISF)</b>	75 % dans la limite de 50 000 € (ou de 45 000 € en cas de cumul avec ISF-Pme)	750 €	250 €
<b>Entreprises : Impôt sur le revenu ou sur les sociétés</b>	60 % dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires	600 €	400 €

